

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

	Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON EN FOREZ	Délibération n° D20231810-06 Du 18 octobre 2023 ÉCOMUSÉE DES MONTS DU FOREZ MISE À JOUR DES TARIFS AU 01.01.2024
---	---	---

Nombre de membres			Date de la convocation	12.10.2023
Afférents au conseil municipal	15		Date d'affichage	12.10.2023
En exercice	15			
Qui ont pris part à la délibération	14	Pouvoir	0	

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit du mois d'octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – FOLLEAT J – GALLON M – RIVAL N - DELORME D – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N – MAURICE M – BOUREILLE C (14)

Absents : CHATAING P (1)

Secrétaire : Josette FOLLÉAT

ÉCOMUSÉE DES MONTS DU FOREZ
MISE À JOUR DES TARIFS
AU 01.01.2024

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de revoir la grille tarifaire de l'écomusée comme suit :

TARIFS MUSÉE AU 01.01.2024

Désignation	Ancien tarif	Nouveau tarif
Adulte	4.00 €	5.00 €
Adulte offre spéciale	2.50 €	3.00 €
Adulte billet annuel	6.50 €	10.00 €
Enfant moins de 8 ans	Gratuit	Gratuit
Enfant entre 8 et 16 ans	1.50 €	1.50 €
Enfant pass'région	2.00 €	2.00 €
Enfant jeu permanent	1.00 €	1.00 €
Groupe adulte	2.50 €	3.00 €
Groupe scolaires	2.00 €	3.00 €
Groupes scolaires + atelier	10.00 €	11.00 €
Groupes scolaire saveurs goûter + atelier	12.00 €	12.00 €
Atelier adulte	12.00 €	12.00 €
Famille Plus ateliers groupe 1	5.00 €	5.00 €
Famille Plus ateliers groupe 2	7.00 €	7.00 €
Famille Plus ateliers groupe 3	9.50 €	9.50 €
Famille Plus ateliers groupe 4	12.00 €	12.00 €
Carte pass musée	12.00 €	12.00 €
Visite commentée	16.00 €	SUPPRIMÉ
Groupe adulte visite commentée, à partir de 15 personnes	/	6 € / pers.
Donateurs, accompagnateurs, BA en cours, nuit des musées, journées européennes du patrimoine, jeu de piste de l'office de tourisme	Gratuit	Gratuit

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ;

- **Approuve** la nouvelle grille tarifaire, **applicable à compter du 1^{er} janvier 2024** ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Ont signé au registre tous les membres présents. Fait à Usson en Forez, le 19 octobre 2023.



Hervé BÉAL, Maire	Josette FOLLÉAT, secrétaire de séance
-------------------	---------------------------------------